

**DECLARATION LIMINAIRE**  
**AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 16 MARS 2018**

Monsieur le président,

En préambule au CTL, nous avons choisi de soulever certains sujets et nous compléterons nos interventions lors de cette instance :

Tout d'abord avec la formation professionnelle (et concours) :

- le galop d'essai inspecteur est programmé le 22 mars (et 23 mars), c'est-à-dire, un jour de grève DGFIP et des cheminots... quid des collègues désirant se rendre à ce galop et empêchés ? Qui de ceux qui désirent faire grève ? Les collègues seront-ils autorisés à faire le galop d'essai chez eux à une date ultérieure ? Qui vous dit que les formateurs ne seront pas empêchés et/ou grévistes ?

Même si nous reconnaissons les contraintes calendaires, on peut s'étonner du maintien de ce galop un jour de grève, d'autant plus que la date est connue depuis un peu plus d'un mois.

- quelle disposition la DDFIP compte t'elle prendre à ce sujet ?

L'expérimentation de la caisse sans numéraire,

qui concerne la Paierie départementale et le SIP de Lagny à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Pourquoi ces sites ont-ils été choisis et pas d'autres plus représentatifs en matière d'encaissement en numéraire et de population ? Est-ce pour faire passer la pilule plus facilement aux autres services lors de la généralisation des caisses sans numéraire ? De ce fait, les problèmes rencontrés sur ces sites ne seront pas du même acabit que sur d'autres, par exemple, à la trésorerie Amendes (362 000 € d'encaissement en numéraire contre 22 000 € pour la paierie et 430 000 € pour le SIP de Lagny).

Encore une mesure arbitraire et discriminante qui pénalise avant tout les plus défavorisés. Nous avons été surpris par la tournure du document de travail qui cite les cas de **mécontentement et d'incompréhension**.

Nous demandons donc la suspension immédiate de l'expérimentation et une concertation élargie à l'ensemble des acteurs concernés. Les inégalités créées par cette mesure frappent les plus fragiles, les plus pauvres et nous ne l'acceptons pas.

Sans parler de la charge de travail récupérée par les sites de déport du SIP de Lagny (à savoir Chelles, Noisiel, Meaux, et Roissy en Brie) pour les usagers qui n'ont d'autres choix, que de payer en numéraire et d'avoir un moyen de locomotion.

Des stages « gestion du public difficile » sont-ils prévus pour tous les agents d'accueil qui vont devoir faire face à la colère des usagers ? Quid de la communication auprès des usagers ?

Quant au transfert de la mission foncière de Meaux vers les sites de Chelles, Noisiel et Lagny prévue en septembre 2018. Sujet qui aurait dû être à l'ordre du jour pour faire un point d'étape et dont les agents sont en demande d'informations sur l'organisation en cours :

Apparemment, 2 stages de 2 jours seraient programmés (en avril et juin). Cela est insuffisant ! Qu'avez-vous prévu d'autre en matière de formation ?

Les agents concernés vont mal, notamment ceux de Chelles et Noisiel, aucun collègue n'arrive... les agents redoutent l'accueil (téléphonique et physique) de septembre, comment vont-ils faire pour répondre sans les connaissances « métiers » ? sans parler des autres questions pratiques, qui ira en CCID ? Les agents de Meaux ? Les agents de Noisiel ?... Sur les horaires de plages fixes et décomptés comment ?... A priori, les déclarations « papiers » n'iraient pas sur les sites de leur compétence géographique, alors comment traiter les contentieux d'évaluations ? Les agents qui restent sur Meaux ne sont pas assez nombreux pour traiter la charge de travail restante.

Bref, vous l'aurez compris les agents sont inquiets par ce manque d'anticipation et d'accompagnement de la part de la direction et ont besoin de communication.

Que pensez-vous des questionnements et inquiétudes dont les agents nous ont fait part ? Pensez-vous qu'il soit sain de les rendre malades pour quelque chose qui devrait être « organisé »... ???

En 2006, la fusion CDI/CDIF s'est très mal passée, malgré 3 semaines de formation en local. A l'époque, lors d'un envahissement du CT par les collègues, la direction a expliqué « il y a eu des ratés, vous avez essuyé les plâtres, on fera mieux la prochaine fois ». 12 ans après, rien n'a changé c'est encore pire puisque les jours de formation sont réduits.

En quelle langue devons nous vous le dire ? Que ne comprenez-vous pas dans le mot « communication » ? La **communication** est l'action de communiquer, de transmettre des informations ou des connaissances à quelqu'un ou, s'il y a échange, de les mettre en commun (ex : le dialogue).

Nous vous demandons donc encore une fois, de communiquer auprès des agents sur l'organisation des transferts afin de balayer toutes leurs inquiétudes.

Concernant le transfert de la mission GOLD (gestion des créances de paiements différés/fractionnés des droits d'enregistrements et de la taxe de publicité foncière...), nous vous annonçons que nous voterons CONTRE car les 2 SIE (Melun et Meaux) récupèrent la mission sans les moyens humains. Ne serait-ce pas, à terme, l'anticipation d'une future réorganisation, à savoir, 2 SIE seulement dans le 77 ?

Vous nous présentez en « questions diverses » les nouveaux indicateurs du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS). Nous sommes surpris par ce procédé, car dans le guide utilisateur TBVS 2018, du bureau RH2C de février, il est indiqué page 4, que « les directeurs et responsables territoriaux disposeront de 4 indicateurs complémentaires, pour adapter, **en concertation avec les représentants du personnel, lors d'un comité technique local dédié**, le TBVS aux spécificités de la direction ». Nous demandons donc la tenue d'un CTL spécial TBVS.

Enfin nous aurons des questions diverses sur le PELP, la formation des géomètres, la date du prochain CTL, le parking de Meaux, les fermetures de trésoreries et restructurations à venir, le travail à distance à Claye Souilly, l'avenir de la trésorerie de la Ferté sous Jouarre, sur l'avenir du service Opération de l'État, point sur les « services civiques », etc...

Melun, le 14 mars 2018